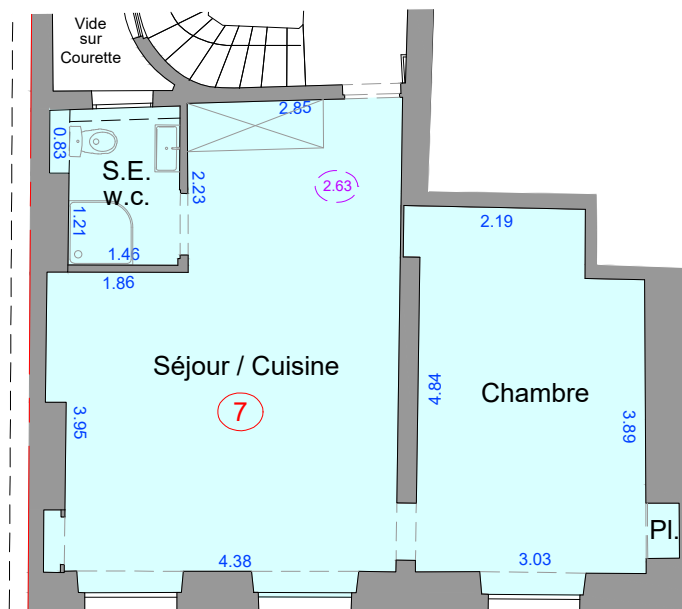
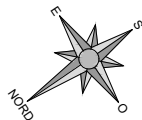
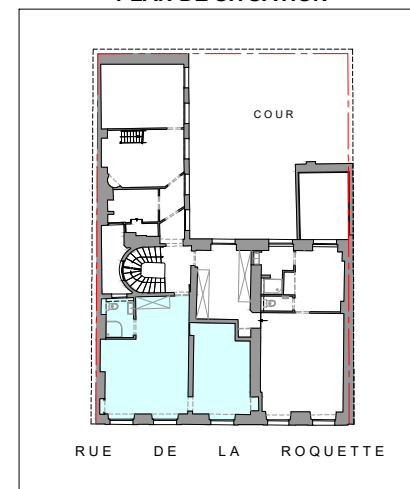




PLAN DE SITUATION



APPARTEMENT DE 2 PIECES

LOT N°7 au 2^e étage

SEJOUR	24.50	m²
CHAMBRE	14.20	m²
SALLE D'EAU / W.C	3.00	m²
TOTAL SUPERFICIE HABITABLE	41.70	m²

Superficie Habitable selon l'article R156-1 du code de la Construction et de l'Habitation:

La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cage d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1.80 mètre.

Mesurage effectué en février 2025.

Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé. Tout autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité du cabinet RHP.



















